



Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique

L'an deux mille seize, le 29 novembre, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président (seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première réunion du 22 novembre 2016)

---

**Présents :**

Xavier FORTINON, Marie Pierre SENLECQUE, Pascal REY, Daniel LEPINE

**Absents excusés :**

Mathieu ARA, Marion BERGINIAT, Virginie BERNAT, Jean-Paul BERNIER, Daniel BOURDENX, Dominique BIZIERE, Stéphane BRETHERS, Frédéric CARRERE, Jean-Claude DEYRES, Dominique DEGOS, Guy DUCASSE, Henri EMMANUELLI, Nadège GUILLOT, Pierre FROUSTEY, Roselyne LACOUTURE, Gérard PAYEN, Martine TAPIN, Magali VALIORGUE.

Date de convocation : 23 novembre 2016

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 4 ; votants : 4

Pour : 4

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Validation titulaire du marché logiciel bibliothèque
2. Personnel de l'ALPI
3. Convention de services ALPI/Adhérents
4. Convention de répartition des charges
5. Nouvelles participations
6. Adhésion Déclic
7. Nouveaux adhérents
8. Conventions de prestations de service associations
9. Mise à jour de l'inventaire
10. Questions diverses

**DÉLIBÉRATION N°01  
VALIDATION TITULAIRE DU MARCHE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** les marchés à venir avec :

Lot 1 : société C3rb pour un montant estimé sur 3 ans de 55 349.02 euros HT avec possibilité de renouvellement du marché

Soit au total sur 9 ans avec (maintenance indice syntec estimé) : 107 371.02 euros HT

Lot 2 : Société C3rb pour un montant estimé sur 3 ans de 25 865.44 euros HT avec possibilité de renouvellement du marché

Soit au total sur 9 ans avec (maintenance indice syntec estimé) : 35 619.57 euros HT

Lot 3 : Société C3rb pour un montant estimé sur 3 ans de 24 061.81 euros HT avec possibilité de renouvellement du marché

Soit au total sur 9 ans avec (maintenance indice syntec estimé) : 28 090.69 euros HT

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°02  
DECLARATION SANS SUITE CONSULTATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De déclarer** sans suite la consultation portant sur le lot 4 « Gestion des postes multi-média » en vertu du motif ci-dessus exposé.

**DÉLIBÉRATION N°03-01  
PERSONNEL ALPI  
CREATION EMPLOI AIDE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De créer** un poste d'agent chargé de l'assistance téléphonique auprès des adhérents du service logiciel dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

**De préciser** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine (20 heures minimum).

**De donner** toutes délégations au président pour mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

**DÉLIBÉRATION N°03-02  
PERSONNEL ALPI  
CREATION EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De créer** un poste permanent de Technicien Territorial à temps complet. L'agent exercera des missions de développeur au sein du service WEBPUBLIC40.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné. La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

**D'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°03-03  
PERSONNEL ALPI  
REVALORISATION PROTECTION SOCIALE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De revaloriser** le financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé et prévoyance.

**De fixer** le montant mensuel de la participation à 16 euros brut par agent pour le contrat Prévoyance.

**De fixer** le montant mensuel de la participation à 19 euros brut par agent pour le contrat Santé.

Cette participation sera versée :

- à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.
- directement aux agents.
- aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail.

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°04  
CONVENTION DE SERVICES ALPI/ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** la charte d'utilisation des services entre l'ALPI et ses adhérents.

**De donner** délégation au Président de signer tout document afférent à ce dossier

**DÉLIBÉRATION N°05  
CONVENTION DE REPARTION DES CHARGES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** la résiliation de la convention de remboursement de charges d'investissement Maison des Communes signée le 21 décembre 2007 et ses avenants.

**D'adhérer** à la convention dénommée « convention de remboursement de charges investissement Maison des Communes » ci jointe

**D'approuver** les termes de ladite convention,

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°06  
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De prendre acte** des nouvelles participations pour les adhérents  
**De prendre acte** des nouvelles participations pour les associations

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°07  
ADHESION DECLIC**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'autoriser** l'adhésion du Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI) à l'association Déclic,  
D'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle ; soit 1000 euros  
De désigner Renaud LAGRAVE, Directeur de l'ALPI, comme représentant auprès de l'association Déclic.

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°08  
NOUVELLES ADHESIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De valider** la nouvelle adhésion qui entrera en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
SIVU Scolaire de Hourquet à Gousse (délibération du 15/06/2016)	x	x	x	
CCAS de Morcenx <b>RECTIFICATIF</b> (délibération du 01/03/2016)				x
SI d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant du Ludon et du Gaube (délibération du 02/09/2016)	x		x	

Désignation des représentants :

Syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels : titulaire : Paul CARRERE ; suppléant : Laurence MOTOMAN

Communautés de communes des Grands Lacs : titulaire : Alain DUDON

SIVU RPI DU BEZ : titulaire : Jacques LARRIEU ; Suppléant : Jean-Pierre POMIES

SI d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant du Ludon et du Gaube : représentant titulaire : Jean-François CAZALIS et représentant suppléant : Bernard ZACHELLO

Commune de Pontenx-les-Forges : représentant titulaire : Jean-Marc BILLAC et représentant suppléant : Jean MOUCHES

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°09  
CONVENTION DE SERVICE ALPI/ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** les conventions de prestations avec :

- La Société Publique Locale SOGITCS à Soustons pour l'accès à la plate-forme des marchés publics pour un montant de 90 euros HT la première année et 70 euros HT les années suivantes
- L'Union Musicale de Saint-Justin pour un accès à la centrale d'achat de matériel informatique
- Le Syndicat mixte e-collectivités Vendée pour la mise à disposition de 500 boites aux lettres Zimbra pour un montant de 10 euros par an et par BAL
- Le Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan pour l'utilisation du logiciel de gestion des bibliothèques pour 7000 euros de licences et 500 euros de maintenance annuelle

**D'autoriser** le président à signer les conventions ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°10  
MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'entériner** la première mise à jour portant sur les matériels à mettre définitivement à la réforme  
**D'approuver** que les biens suivants sont sortis de l'inventaire interne de l'ALPI et de l'actif de la Paierie.

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE
204152	01009	agencement aménagement de bâtiment	15/06/2011	5	14146,37
204152	0903	charges invest 1er et 2eme	15/06/2010	5	3607,62
204152	0922	3 trim charges invest	15/06/2010	5	6166,26
2051	1056	FAC. 004378 ABELIUM DOMINO-MEN	28/06/2012	3	1064,44
2051	1135	FAC. F075419 JVS LICENCE CIMET	05/04/2013	3	478,4
2051	716	divers log	15/06/2007	3	7451,08
2051	777	LOG CIMETIERE	15/06/2008	3	478,4
2051	82	LOG ELECT EAU	15/06/2004	3	592,02
2051	847	LOG CIMETIERE	15/06/2009	3	478,4
21838	1017	FAC. 000178 ABELIUM BORNE CIAS	06/12/2011	3	2152,8
21838	822	VISIO CONFERENCE	15/06/2009	3	43020,12

**D'entériner** la seconde mise à jour concernant un bien dont l'amortissement est erroné au vu de l'Actif

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE
21838	1307	MARCHE 2013 00010 00000 0000L1 FAC. P15064757 DU 22/06/2015 CCLA	24/07/2015	3	14,4

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°11**  
**AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2017 (dans la limite du ¼ des crédits ouverts**  
**au budget de l'exercice précédent)**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De permettre** à Monsieur le Président, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	Crédits votés au BP 2016	Crédits ouverts à la DM 2016	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT  (25 %)
<b><u>Chapitre 20</u></b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	442 340 €	-3 200 €	439 140 €	109 785 €
<b><u>Chapitre 21</u></b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>	167 100 €	-9 900 €	157 200 €	39 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>609 440 €</b>	<b>- 13 100 €</b>	<b>596 340 €</b>	<b>149 085 €</b>

**D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Séance levée à 19 heures**

**Le président de l'ALPI**  
**Xavier FORTINON**